

Miroir Social - Des guides pour encadrer la pratique des intervenants en RPS

févr 17 2015

Les prestations d'assistance psychologique à distance à destination des salariés

À l'occasion du premier salon BEST consacré au bien-être et à la santé au travail, la Fédération des intervenants en risques psychosociaux (FIRPS) a présenté une série de travaux visant à promouvoir de bonnes pratiques au sein d'une profession encore jeune. Ces travaux destinés en priorité aux professionnels en entreprise ou en cabinet abordent des questions présentes à l'agenda des DRH : la question du suicide au travail, les RPS lors des restructurations et la déontologie dans la pratique de l'assistance psychologique à distance.

" Dans un contexte où les entreprises sont confrontées à une profusion d'acteurs se présentant comme des experts dans le domaine des risques psychosociaux, il était utile que la profession s'organise et fournisse des garanties de qualité à ses clients et partenaires. C'est dans cet esprit que sont nés ces travaux que nous avons conduits en coopération interne. À partir de leur positionnement d'acteurs de terrains, les réflexions de la FIRPS viennent enrichir les positions des associations professionnelles, des pouvoirs publics et des partenaires sociaux ", souligne son président, François Cochet.

La question du suicide au travail

Les suicides en entreprises sont une réalité qui émeut, à juste titre, l'opinion publique et interpelle fortement le monde du travail, les directions des entreprises et les représentants du personnel. Les intervenants en risques psychosociaux que sont les membres de la FIRPS ont conscience du rôle qu'ils ont à jouer pour aider les entreprises à mieux aborder cette problématique et mettre en place de véritables actions pour lutter efficacement pour prévenir ces drames humains.

" Le suicide en lien avec le travail, s'il n'est plus dans le radar des médias, représente toujours un phénomène important et il demeure un sujet de préoccupation des entreprises ", souligne Patrick Légeron, secrétaire de la FIRPS.

Les RPS dans les restructurations

Il s'agit d'apporter un éclairage sur les effets de ces situations en termes de risques psychosociaux et sur les moyens d'en réduire les effets sur la santé. Cet effet sanitaire de la perte d'emploi s'ajoute, pour les intéressés, au préjudice social et économique mais a aussi des conséquences pour les salariés qui restent dans l'entreprise après la restructuration.

La FIRPS formule cinq recommandations : poursuivre les efforts de prévention des RPS en cas de restructurations, mettre en place un dialogue social de qualité, porter une grande attention au travail de ceux qui restent, coordonner tous les acteurs de la prévention et prévenir la dégradation de la santé du personnel licencié.

Les prestations d'assistance psychologique à distance à destination des salariés

Ces dispositifs de " numéros verts " doivent respecter un certain nombre de règles dont celles, essentielles, de la confidentialité et de la sécurité des données qui sont encadrées par la loi et diverses réglementations. Des donneurs d'ordre, sans qu'il faille forcément y voir de mauvaises intentions, ont pu être porteurs de demandes qui sortent de ce

cadre légal et mettent en difficulté les prestataires. Jusqu'ici, un cadre d'intervention partagé et commun permettant de respecter l'ensemble de ces règles n'existait pas en tant que tel. Ce contexte a provoqué la réflexion de la FIRPS et l'écriture d'un guide qui consolide les règles de bonnes pratiques.

<http://www.miroirsocial.com/actualite/11400/des-guides-pour-encadrer-la-pratique-des-intervenants-en-rps>